



## Conseil municipal du 17 novembre 2022

Délibération  
C.M. 2022 - 78

### Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

### Le Maire

Éric BERDOATI

### Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT  
M. Jean-Christophe PIERSON  
Mme Brigitte PINAULT  
M. Jacques GRUBER  
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL  
M. Olivier BERTHET  
Mme Anne COVO  
M. Jean-Claude TREMINTIN  
Mme Françoise ASKINAZI  
M. Nicolas PORTEIX  
M. Sacha GAILLARD  
Mme Diane DOMAS  
M. Jean-Christophe ACHARD

### Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC  
M. Jean-Jacques VEILLEROT  
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ  
Mme Edith SAGROUN  
Mme Virginie RECHAIN  
Mme Diane MICHOUDET  
M. Nicolas PUJOL  
Mme Céline PEIGNÉ  
M. François-Henri REYNAUD  
M. Laurent MONJOLE  
M. Arnaud BOSSER  
Mme Pauline GEISMAR  
Mme Claire LOUVET  
M. Christophe WARTEL  
M. Pierre BOSCHE  
Mme Catherine GREVELINK  
Mme Delphine POTIER  
M. Rafaël MAYCHMAZ  
M. Pierre CAZENEUVE  
M. Xavier BRUNSCHVICG  
Mme Irène DOUTSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 10 novembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Olivier BERTHET à Éric BERDOATI, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de Céline PEIGNÉ à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Capucine du SARTEL et d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD.

### 78/ APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2022-2024 ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération du 16 décembre 2011 approuvant le principe de contractualisation des subventions versées par le Département des Hauts-de-Seine aux communes,

VU les contrats de développement signés en date du 2 décembre 2016 entre la Ville et le Conseil départemental pour la période 2016-2018 et le 20 décembre 2018 pour la période 2019-2021,

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite renouveler son partenariat avec le Conseil départemental en négociant un nouveau contrat de développement couvrant la période 2022-2024 pour financer ses opérations d'investissement et de fonctionnement,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil départemental s'engage à hauteur de :

- 3 560 000 € HT en investissement,
- 1 440 450 € HT en fonctionnement.

**ENTENDU** l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le contrat de développement 2022-2024 entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer le contrat de développement 2022-2024 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites, aux articles 1323 (subventions d'investissement) et 7473 (participations du Département) des budgets primitifs concernés.



Fait et délibéré à Saint-Cloud,  
le 17 novembre 2022  
Pour extrait conforme,



Sacha GAILLARD  
Secrétaire de séance



Éric BERDOATI  
Maire

Télétransmission en Préfecture le : **21 NOV. 2022**  
Numéro AR. - Préfecture :

**22.17715**

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :  
**21 NOV. 2022**

Acte exécutoire en date du : **21 NOV. 2022**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*